

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 958^e séance tenue le 15 janvier 2002,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Claire McNicoll; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Christine Colin, M. Manuel Crespo, M. Jacques Frémont, M. Réjean Poirier; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, M. François Péronnet, M. Fernand A. Roberge; les étudiants, Mme Geneviève Lanoue-Larue, M. Étienne Marcotte, M. Benoît Riopel; le chargé de cours, M. Michel Savage; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; les doyens, M. Claude Lamarche, M. Jacques Turgeon, M. Patrick Vinay; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire; Mme Louise Dagenais, M. Serge Montplaisir, Mme Régine Pierre; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Joseph Hubert, M. Marcel Lajeunesse, M. Pierre Simonet; un étudiant, M. Ange Langlois; un observateur, M. Germain Carreau.

INVITÉ : M. Michel Thérien, vice-doyen aux études de premier cycle, Faculté des sciences de l'éducation, pour la délibération CE-958-6

PRÉSIDENTE : Mme Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance, secrétaire général

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Claire McNicoll souhaite la bienvenue à M. Manuel Crespo, nommé doyen intérimaire de la Faculté des sciences de l'éducation, et signale la présence de M. Michel Thérien, vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, invité à cette séance pour la présentation des projets de modification soumis par cette Faculté.

CE-958-1

ORDRE DU JOUR

CE-958-1

Les rapports de la Sous-commission du premier cycle relatifs aux projets inscrits au point 6 ont été acheminés par télécopieur (doc. A-33/958^e/115.1 à 124.1). Un document complémentaire au document A-33/958^e/124 a été distribué en séance et sera numéroté A-33/958^e/124.2. Le point 6.1 est retiré de l'ordre du jour; la numérotation des autres sujets inscrits au point 6 est rétablie en conséquence, de 6.1 à 6.10. L'ordre du jour modifié se lit comme suit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 957^e séance tenue le 11 décembre 2001
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - Programme de Baccalauréat spécialisé en Sécurité et études policières
5. Politique de formation à l'utilisation de l'information (19 décembre 2001)
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des sciences de l'éducation
 - Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé (1-822-1-0)

- 6.2 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement du français langue seconde (1-821-1-0)
- 6.3 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0)
- 6.4 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., orthopédagogie (1-855-1-0)
- 6.5 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement du français au secondaire (1-835-1-5)
- 6.6 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire (1834-1-2)
- 6.7 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire (1-241-1-0) (*ancien B.Ed. enseignement de l'histoire au secondaire*)
- 6.8 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification à la Banque de cours de premier cycle
- 6.9 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire (1-828-1-0) (*anciens B.Ed. enseignement de la biologie au secondaire, enseignement de la chimie au secondaire, enseignement de la physique au secondaire*)
- 6.10 Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au Règlement pédagogique facultaire
- 7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté de l'aménagement
Institut d'urbanisme
 - Refonte de la maîtrise en urbanisme
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
Département de démographie
 - Transformation des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (démographie) en vue de les offrir conjointement avec le Centre INRS – Urbanisation, culture et société : modifications au règlement pédagogique du programme
 - 7.3 Faculté des arts et des sciences
Département de linguistique et de traduction
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en localisation
 - 7.4 Faculté des arts et des sciences
Département de psychologie
 - Création d'une option «psychoéducation» dans le cadre du programme de Ph.D. (psychologie)
 - 7.5 Faculté des études supérieures
 - Création du séminaire interdisciplinaire PLU 6048 intitulé «connaissances et changements en santé»
 - 7.6 Faculté des études supérieures
 - Création de programmes de M.Sc. et de Ph.D. en bioinformatique selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc*

- 7.7 Faculté des études supérieures
 - Création d'un microprogramme et d'un programme de D.E.S.S. en statistiques sociales, et création de programmes de Maîtrise et de Ph.D. en statistiques sociales selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc*
- 7.8 Faculté des études supérieures
 - Modifications au Règlement pédagogique de la faculté
- 7.9 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications au programme de Ph.D. (sciences infirmières)
- 7.10 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications au programme de M.Sc. (sciences infirmières)
- 7.11 Faculté de théologie
 - Modifications au programme de M.A. (théologie) : création d'une option «théologie juive»
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-958-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 957^e SÉANCE

CE-958-2

Le modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné. Dans la délibération CE-957-4.2 la première phrase du paragraphe se lira : «Mme Claire McNicoll signale que Mme Gisèle Painchaud quittera son poste de doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation à la fin de décembre 2001, puisqu'elle a été nommée vice-rectrice, à compter de janvier 2002».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 957^e séance tenue le 11 décembre 2001 tel que modifié.

CE-958-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 957^e SÉANCE

CE-958-3

CE-958-3.1

Liste des affaires découlant du procès-verbal

CE-958-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 957^e séance. Le secrétaire général en donne lecture.

CE-958-3.2

Modalités de reconnaissance et d'attestation de formations :
Mandat et composition du Groupe de travail sur
les attestations d'études

CE-958-3.2

CE-957-5.8 a)

Mme Claire McNicoll mentionne que, conformément au mandat qui lui avait été confié lors de la dernière séance, le Comité des nominations de la Commission des études a arrêté les principes de composition du Groupe de travail sur les attestations d'études. Les consultations relatives aux propositions de candidatures pour chacune des catégories de membres du Groupe de travail sont en cours.

CE-958-3.3 Vérifications demandées relativement à deux projets de modifications de programmes d'études supérieures CE-958-3.3

CE-957-6.2 et CE-957-6.4

M. Fernand A. Roberge mentionne que les vérifications demandées lors de l'étude du projet de modification à la structure du programme et au répertoire de cours des programmes de M.Sc et de Ph.D. en mathématiques et aux programmes de M.Sc et de Ph.D. en statistique au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences (CE-957-6.2, doc. A-33/957^e/87), sur la transmission d'un avis de la FAS sur les modifications proposées, et du projet de modification au répertoire de cours du Microprogramme de deuxième cycle et du programme de D.E.S.S. en Petite enfance à la Faculté des études supérieures (CE-957-6.4, doc. A-33/957^e/89), sur le fait que les principaux responsables de ce programme ont été consultés sur les modifications proposées et que les ententes nécessaires ont été établies quant aux enseignements couverts par les cours modifiés, ont été effectuées, et ont confirmé que les démarches mentionnées ont été complétées.

CE-958-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-958-4

CE-958-4.1 Programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières CE-958-4. 1

A-33/958^e/125

Mme Claire McNicoll présente le document mentionné, déposé pour information, sur la modification apportée au programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (auparavant intitulé Baccalauréat spécialisé en sécurité et police) de l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences. Cette modification a été approuvée en vertu de la délégation de pouvoirs consentie par la Commission des études à la vice-rectrice responsable de l'enseignement. Les principaux éléments de modification portent sur le titre du programme, reformulé à la suite des discussions qui ont eu lieu avec le ministère de l'Éducation, et sur le réaménagement de la structure du programme, en regard de l'abolition de l'orientation *Organisation et management*. Le programme modifié comporte dorénavant deux orientations, soit les orientations *Sécurité publique et enquête* et *Sécurité privée*.

CE-958-4.2 Effectif étudiant en équivalence au temps complet—EETC CE-958-4.2

Mme Claire McNicoll signale que les résultats des inscriptions au trimestre d'automne 2001 montrent une augmentation de l'effectif étudiant en équivalence au temps complet—EETC d'une proportion de 5.3 %, soit un nombre de 634 EETC de plus qu'au trimestre d'automne 2000.

CE-958-4.3 Construction de nouveaux pavillons sur le campus CE-958-4.3

Mme Claire McNicoll signale que l'Université annoncera ce mercredi 16 janvier la construction de deux nouveaux pavillons à vocation scientifique, qui abriteront respectivement la Faculté de pharmacie et l'Institut d'immunovirologie et cancer. Le coût de ce projet sera de 77,5 M \$. Le gouvernement du Québec versera une contribution de 60 M \$. Également, une partie du financement proviendra de la contribution d'un donateur privé, M. Jean Coutu, fondateur du Groupe Jean Coutu—PJC Inc., s'élevant à un montant de 12,5 M \$. Les travaux d'aménagement débiteront à l'été 2002.

CE-958-5

POLITIQUE DE FORMATION À L'UTILISATION DE L'INFORMATION
A-33/958^o/127

CE-958-5

Mme Claire McNicoll rappelle que la Commission des études avait adopté le Rapport sur la formation à l'usage de l'information ainsi que le projet de politique afférente lors de sa 956^e séance (CE-956-8, 20 novembre 2001, doc. A-33/956^o/84 modifié). Le document présenté aujourd'hui constitue la version définitive de la Politique de formation à l'utilisation de l'information. Celle-ci comporte un préambule, reprenant les principaux éléments de contexte qui étaient expliqués dans le Rapport, la liste des énoncés de principe, constituant la politique proprement dite, et la liste explicative des compétences visées par la formation à l'utilisation de l'information dans l'enseignement supérieur, telles que décrite par le document *Literacy Competency Standards for Higher Education* de la Association of College and Research Libraries—ACRL.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte la *Politique de formation à l'utilisation de l'information*, conformément au document A-33/958^o/127 (version en date du 19 décembre 2001).

CE-958-6

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-958-6

Les projets inscrits sous réserve de la recommandation de la Sous-commission du premier cycle, aux points 6.1 à 6.10, ont été approuvés par celle-ci lors de sa séance tenue le jeudi 10 janvier 2002.

La Commission des études reçoit M. Michel Thérien, vice-doyen aux études de premier cycle de Faculté des sciences de l'éducation.

Mme Claire McNicoll présente le contexte particulier lié à la préparation des projets de modification aux programmes de Baccalauréat en éducation (B.Ed.), et présentés aux délibérations CE-958-6.1 à 6.7 et CE-958-6.9. Les modifications aux programmes de B.Ed. répondent aux exigences nouvelles du ministère de l'Éducation formulées en regard des résultats des États généraux sur l'éducation, dont la définition du nouveau programme des jeunes et d'exigences plus élevées dans les matières de base et la réussite des élèves. Dans ce cadre, le MEQ a rappelé tous les programmes de formation initiale des maîtres et a invité les facultés et départements d'éducation à renouveler leurs programmes à partir d'un nouveau référentiel de 12 compétences, et à accentuer, dans cette formation, la prise en compte des besoins particuliers des élèves et le développement de compétences complexes dans une perspective de formation continue. Les programmes de B.Ed. ont ainsi été restructurés en regard des nouvelles préoccupations formulées par le MEQ, suivant des modalités particulières selon les disciplines et le niveau d'enseignement des différents programmes de formation des maîtres, lesquelles seront précisées dans les présentations qui suivent. Mme McNicoll signale entre autres les éléments de modification suivants : la formation en enseignement de l'éducation physique et santé porte exclusivement sur cette discipline (auparavant, elle était combinée à une formation complémentaire en biologie, géographie, morale ou religion); les programmes de B.Ed., enseignement du français au secondaire et de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire deviennent des formations monodisciplinaires; les formations en enseignement de la biologie, de la physique et de la chimie au secondaire sont regroupées dans un seul programme (B.Ed., enseignement des sciences et des technologies).

Le projet de modification du programme de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé a été élaboré par la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec le Département de kinésiologie; les projets de modification des programmes

de B.Ed., enseignement du français au secondaire, de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire, de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire et de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire ont été élaborés par la FSÉ, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

La révision des programmes de B.Ed. a également donné lieu à la modification de la banque de cours de premier cycle (CE-958-6.8; le document présente les modifications relatives aux cours de tous les programmes de B.Ed.), et au Règlement pédagogique facultaire (CE-958-6.10).

Mme McNicoll présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.10.

CE-958-6.1	FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION Centre de formation initiale des maîtres - Modification au programme de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé (1-822-1-0)	CE-958-6.1
------------	---	------------

A-33/958^e/115, A-33/958^e/115.1

Le programme modifié de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé ne comporte plus de discipline complémentaire (biologie, géographie, morale ou religion), afin de permettre une meilleure prise en compte des élèves présentant des besoins particuliers et d'enrichir la composante santé du programme. Les lignes directrices de la formation proposée visent l'acquisition de savoirs disciplinaires (kinéséologie, nutrition, médecine sociale et préventive) et de savoirs pédagogiques intégrés, le développement moteur (activités physiques et sportives), l'acquisition de connaissances liées à la prise en compte des élèves présentant des besoins particuliers aux niveaux kinésiologique, didactique et psychopédagogique, le développement de la collégialité avec les intervenants et les étudiants, et l'habilitation à enseigner au préscolaire-primaire et au secondaire. Le programme modifié comporte 120 crédits répartis selon 50 crédits en sciences de l'éducation (segment 01), 59 crédits en éducation physique et santé (segment 02), 8 crédits des segments 70 ou 71 et 3 crédits de cours au choix.

L'Assemblée du Département de kinésiologie a émis un avis favorable au projet de modification présenté (dél. AD-2001-11-14-P.02, 14 novembre 2001). Copie de cet avis sera déposée au dossier séance, en annexe au document A-33/958e/115.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de l'acceptation de la création des trois cours de sigle MSO par la Faculté de médecine, créés pour ce programme (MSO 2082—*Santé des jeunes et milieu scolaire*, MSO 3100—*Fondements des interventions de santé*, MSO 4100—*Promotion de la santé en milieu scolaire*),

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé (1-822-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/115.

CE-958-6.2 Faculté des sciences de l'Éducation CE-958-6.2
Centre de formation initiale des maîtres
- Modification au programme de B.Ed., enseignement
du français langue seconde (1-821-1-0)

A-33/958^e/116, A-33/958^e/116.1

La conjoncture actuelle du programme de B.Ed., enseignement du français langue seconde a amené la Faculté des sciences de l'éducation à envisager la définition d'un programme conjoint, donné en collaboration avec l'Université McGill (conjuguant les départements disciplinaires [Linguistique et Études françaises] et les facultés d'éducation des deux institutions), de manière à assurer une cohorte adéquate pour ce programme. Les lignes directrices du programme visent la préparation à l'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire—en classe d'accueil ou d'immersion et dans les programmes de base (la formation donnée pourra aussi être transposée pour l'éducation des adultes)—, ainsi que la préparation à l'enseignement des mathématiques et des sciences dans une perspective d'accueil et d'immersion. Le programme intègre l'apprentissage d'une troisième langue. La structure du programme modifié comporte 120 crédits répartis selon 92 crédits du segment 01, 8 crédits du segment 02, 11 crédits du segment 03, 6 crédits du segment 70 et 3 crédits de cours au choix.

M. Fernand Boucher mentionne que les cours de sigles FRA et LNG créés dans le cadre de la modification du programme, aux blocs 01 D, 01 E, 01 I et 01 L, et qui seront donnés par l'Université McGill, seront identifiés par le sigle FLS (pour Français Langue Seconde); la mention «cours de l'Université McGill», accompagnée du numéro du cours, sera ajoutée à la description du cours dans le répertoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement du français langue seconde (1-821-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/116.

Il conviendra, dans le cadre de l'application de cette modification, de s'assurer que les deux facultés auront précisé les modalités d'harmonisation des règlements pédagogiques respectifs des institutions concernées, en regard du fonctionnement du programme.

CE-958-6.3 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION CE-958-6.3
Centre de formation initiale des maîtres
- Modification au programme de B.Ed., éducation
préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0)

A-33/958^e/117, A-33/958^e/117.1

Le programme modifié de B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire propose des lignes directrices liées à la professionnalisation (autonomisation et teneur importante de la formation pratique indiquant 700 heures de stage), et à la définition d'une formation axée sur les particularités du milieu montréalais (caractère multiethnique, problématiques précises, etc.), sur la prise en compte de la diversité des besoins éducatifs, sur le partenariat éducatif dans les milieux de pratique, sur le renforcement des savoirs culturels (savoirs disciplinaires et curriculum) et sur l'intégration des éléments théoriques et pratiques de la formation. Le programme comporte 120 crédits répartis selon 102 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option

L'Assemblée du Département de kinésiologie a émis un avis favorable à la création du cours KIN 4000 selon le titre modifié de *Activité physique au préscolaire*, figurant dans la structure du programme (dél. AD-2001-11-14-P.03, 14 novembre 2001). Copie de cet avis sera déposée au dossier séance, en annexe au document A-33/958e/117.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/117.

Conformément à la demande du Département de kinésiologie (AD-2001-11-14-P.03), le cours KIN 4000 créé pour ce programme portera le titre *Activité physique au préscolaire*.

CE-958-6.4

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

CE-958-6.4

Centre de formation initiale des maîtres

- Modification au programme de B.Ed, orthopédagogie (1-855-1-0)

A-33/958^e/118, A-33/958^e/118.1

Le programme modifié de B.Ed. en orthopédagogie vise la formation de professionnels pouvant procéder à une intervention pédagogique adaptée auprès d'élèves handicapés ou présentant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation, tant au primaire qu'au secondaire ou dans le secteur de l'éducation des adultes (adultes en formation de base). Les orthopédagogues seront appelés à intervenir principalement dans les disciplines *langue d'enseignement* et *mathématiques*. Les lignes directrices du programme ont été définies en fonction de ce principal objectif de formation. La structure du programme comporte 120 crédits répartis selon 114 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Mme Claire McNicoll mentionne qu'en regard d'une préoccupation présentée par la Sous-commission du premier cycle lors de l'étude de ce projet, sur la teneur limitée de contenus disciplinaires en mathématiques et en français dans la structure du programme, il a été précisé que les contenus de formation du programme doivent répondre à plusieurs exigences définies par le MEQ, et que l'on doit aussi considérer le fait que les orthopédagogues sont rarement appelés à intervenir dans un contexte d'enseignement d'une matière, d'où la prépondérance de cours de sigle DID dans certains blocs du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., orthopédagogie (1-855-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/118.

CE-958-6.5 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION CE-958-6.5
Centre de formation initiale des maîtres
- Modification au programme de B.Ed., enseignement
du français au secondaire (1-835-1-5)

A-33/958^e/119, A-33/958^e/119.1

En regard des nouvelles exigences et préoccupations du MEQ, l'enseignement du français au secondaire devient une formation monodisciplinaire (cette formation était auparavant combinée avec une discipline complémentaire en histoire, morale ou religion), avec ajout de formation disciplinaire et de formation liée à la prise en compte des clientèles présentant des besoins particuliers. Également, le cheminement dans le programme propose, pour chaque année, le développement d'une thématique particulière (culture enseignante [1^{re} année], planification de l'enseignement [2^e année], apprentissage des élèves [3^e année], projet professionnel [4^e année]). Le programme modifié de B.Ed., enseignement du français au secondaire comporte 120 crédits répartis selon 60 crédits du segment 01 (éducation) et 60 crédits du segment 02 (français et linguistique)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement du français au secondaire (1-835-1-5) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/119.

CE-958-6.6 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION CE-958-6.6
Centre de formation initiale des maîtres
- Modification au programme de B.Ed., enseignement
des mathématiques au secondaire (1-834-1-2)

A-33/958^e/120, A-33/958^e/120.1

En regard des nouvelles exigences et préoccupations du MEQ, l'enseignement des mathématiques au secondaire devient une formation monodisciplinaire (cette formation était auparavant combinée avec une discipline complémentaire en physique, chimie, informatique ou sciences économiques), avec ajout de formation disciplinaire et de formation liée à la prise en compte des clientèles présentant des besoins particuliers. Également, le cheminement dans le programme propose, pour chaque année, le développement d'une thématique particulière (culture enseignante [1^{re} année], planification de l'enseignement [2^e année], apprentissage des élèves [3^e année], projet professionnel [4^e année]). Le programme modifié de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire comporte 120 crédits répartis selon 63 crédits du segment 01 (éducation) et 57 crédits du segment 02 (mathématiques).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/120.

CE-958-6.7

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

CE-958-6.7

Centre de formation initiale des maîtres

- Modification au programme de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire (1-241-1-0)
(ancien B.Ed. enseignement de l'histoire au secondaire)

A-33/958^e/121, A-33/958^e/121.1

En regard des nouvelles exigences et préoccupations du MEQ, l'enseignement de l'univers social au secondaire intègre les disciplines de l'histoire, de la géographie et de l'éducation à la citoyenneté. Le cheminement dans le programme propose, pour chaque année, le développement d'une thématique particulière (culture enseignante [1^{re} année], planification de l'enseignement [2^e année], apprentissage des élèves [3^e année], projet professionnel [4^e année]). Le programme de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire comporte 120 crédits répartis selon 60 crédits du segment 01 (éducation) et 60 crédits du segment 02 (histoire et géographie).

M. Louis Maheu constate que, des quatre programmes portant sur l'enseignement de disciplines au secondaire, seul le programme de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire comporte le bloc *Philosophie de la connaissance et éthique* (bloc 02 F, cours à option), alors qu'il paraîtrait pertinent qu'un tel bloc se retrouve dans chacun de ces programmes. M. Michel Thérien explique que le programme de B.Ed., enseignement des mathématiques au secondaire, comme le programme de B.Ed., enseignement du français au secondaire, présente l'avantage d'être monodisciplinaire, ce qui n'est pas le cas des programmes de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire et de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire. Ces deux programmes devant combiner des contenus relevant de plusieurs composantes disciplinaires (histoire, géographie et éducation à la citoyenneté pour le premier, et biologie, chimie et physique, intégrées à des contenus liés aux technologies et à la didactique, pour le second), il restait difficile d'ajouter des blocs de cours sur de tels contenus connexes.

M. Jean-Marc Charron présente deux remarques relatives au statut problématique de l'enseignement de la morale et de la religion au secondaire dans le nouveau *curriculum*, signalé dans les documents de présentation des programmes d'enseignement au secondaire. Une première remarque concerne le fait que, malgré ce statut problématique, il importe que les unités responsables de la formation à l'enseignement de ces matières, ainsi que les instances universitaires concernées, poursuivent leur réflexion sur cette question, entre autres en raison des éléments d'information recueillis sur la situation de ces matières dans le *curriculum* complété. Dans ce contexte, il conviendra de rester attentifs à l'évolution de ce dossier au cours des deux prochaines années. La deuxième remarque porte sur la suggestion d'ajouter, dans le bloc 02 D (option) du programme de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire, un cours portant sur l'histoire de la religion au Québec, considérant qu'une des hypothèses envisagées pour la formation à l'enseignement de la religion et de la morale propose une approche d'intégration de ces contenus aux matières liées aux disciplines des sciences humaines et sociales, dont celle de l'histoire, et considérant l'importance du fait religieux dans l'histoire du Québec; M. Charron suggère le cours SRL 1020—*Histoire religieuse du Québec*. Après discussion, M. Charron et M. Manuel Crespo constatent que, selon l'évolution du dossier sur cette question, on pourra envisager l'introduction du cours mentionné dans un bloc de cours à option, ou dans un bloc de cours obligatoires du programme. À cette étape de l'approbation du projet, la Commission comprend que le cours suggéré pourra être ajouté au bloc 02 D du programme. Mme Denise Angers souhaite que l'on soumette préalablement cette question à l'attention du Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences; le bloc 02 D comportant principalement des cours de sigle HST, les contenus liés aux problématiques religieuse et historique pourraient également être assurés par un cours relevant de ce département. La Commission convient de cette modalité.

Après discussion, la Commission convient de faire sienne la suggestion de la Sous-commission du premier cycle, demandant à la Faculté des sciences de l'éducation de vérifier la possibilité de déplacer le cours HST 3460—*État, société et citoyenneté au Canada* (bloc 02 D, option) dans un bloc de cours obligatoires, dans la mesure du possible, considérant les exigences auxquelles doit répondre la composition du programme. Également, la Commission convient de porter à l'attention des responsables de la composition du programme la suggestion de l'introduction d'un cours sur l'histoire religieuse au Québec dans le bloc 02 D (option).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement de l'univers social au secondaire (1-241-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^o/121.

CE-958-6.8	FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION Centre de formation initiale des maîtres - Modification à la Banque de cours de premier cycle	CE-958-6.8
<hr/>		
A-33/958 ^o /122, A-33/958 ^o /122.1		

La modification de la banque de cours de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation découle des modifications apportées aux programmes de Baccalauréat en éducation (B.Ed.) en regard des exigences nouvelles du ministère de l'Éducation. La banque de cours modifiée présente ainsi un réaménagement important et précise les ajustements de concordances afférents.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la banque de cours de premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^o/122.

CE-958-6.9	FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION Centre de formation initiale des maîtres - Modification au programme de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire (1-828-1-0) <i>(anciens B.Ed. enseignement de la biologie au secondaire, enseignement de la chimie au secondaire, enseignement de la physique au secondaire)</i>	CE-958-6.9
<hr/>		
A-33/958 ^o /123, A-33/958 ^o /123.1		

Le programme de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire remplace les programmes de B.Ed., enseignement de la biologie au secondaire, de B.Ed., enseignement de la chimie au secondaire et de B.Ed., enseignement de la physique au secondaire. En regard des nouvelles préoccupations du MEQ, la formation en enseignement des sciences et des technologies au secondaire est proposée selon une perspective d'intégration. Les segments du programme liés à la formation pédagogique (formation fondamentale en sciences de l'éducation, en didactique, en psychopédagogie et réalisation de stages) sont conjugués avec d'autres segments propres à assurer une formation de base dans l'une des trois disciplines scientifiques (biologie, chimie ou physique), une formation commune dans les trois disciplines intégrant la didactique, les sciences et les technologies et la réalisation de projets

intégrant la didactique, les sciences et les technologies. La structure du programme comporte 120 crédits répartis selon 52 crédits en éducation (segment 01), 32 crédits en didactique, sciences et technologies (segment 02) et 36 crédits disciplinaires (segment 70, 76 ou 77). L'obligation de former à l'enseignement de plusieurs sciences et technologies a amené la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des arts et des sciences à concevoir un cheminement commun à l'ensemble de la cohorte de ce programme, entre autres par le suivi de cours et de projets conjoints, totalisant 32 crédits et identifiés par le sigle DST, pour Didactique, Sciences et Technologies (blocs 02 A et 02 B).

M. Laurent Descarries estime que l'un des blocs de cours de sigle DST pourrait comporter un cours sur l'histoire des sciences. Il s'informe si l'établissement d'un tel cours a été envisagé dans le cadre de la préparation du projet de modification. M. Michel Thérien explique que cette préoccupation a été considérée; par exemple, on a envisagé l'introduction d'un cours d'épistémologie des sciences. Par ailleurs, il importait que les contenus des cours de sigle DST tiennent compte des objectifs spécifiques de la formation recherchée (entre autres, le contexte d'enseignement au secondaire, etc.). Également, la structure du programme modifié doit assurer la teneur proportionnelle et équilibrée des contenus propres aux disciplines scientifiques qui le composent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Comité des études et du Conseil de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire (1-828-1-0) à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/123.

[Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences, sur la recommandation du Comité des études (COET 339-4, 14 janvier 2002), a émis un avis favorable à la modification du programme de B.Ed., enseignement des sciences et des technologies au secondaire (1-828-1-0), par la délibération Confas 232-6 en date du 23 janvier 2002]

CE-958-6.10

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Centre de formation initiale des maîtres
- Modification au Règlement pédagogique facultaire

CE-958-6.10

A-33/958^e/124, A-33/958^e/124.1, 124.2

La modification du Règlement pédagogique de la Faculté des sciences de l'éducation a découlé des modifications apportées aux programmes de Baccalauréat en éducation (B.Ed.) en regard des exigences nouvelles du ministère de l'Éducation.

La Sous-commission du premier cycle a indiqué un certain nombre de modifications techniques à apporter au texte du Règlement modifié, consignées au document A-33/958^e/124.2 (distribué en séance), et portant sur les articles 3, 4, 8, 10 et 17. Les membres prennent connaissance des modifications proposées, et conviennent de leur approbation. La liste de ces modifications sera transmise aux responsables concernés de la Faculté des sciences de l'éducation.

Par ailleurs, en regard des discussions tenues sur cette question lors de l'étude des différents projets de modification des programmes de B.Ed., la Sous-commission a considéré l'intégration, dans le Règlement pédagogique facultaire, des modalités de conditions de poursuites des études relatives à la maîtrise de la langue française, dispositions indiquées dans la structure des programmes de B.Ed. sous la rubrique *Conditions de poursuite des études*,

ces dispositions s'appliquant dorénavant à l'ensemble de ces programmes. La Commission convient de cet avis.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement pédagogique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/958^e/124 modifié selon les propositions de la Sous-commission du premier cycle consignées au document A-33/958^e/124.2.

La Commission remercie M. Thérien pour sa participation; celui-ci quitte la séance.

CE-958-7 RAPPORT DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-958-7

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.11.

CE-958-7.1 Faculté de l'aménagement CE-958-7.1
Institut d'urbanisme
- Refonte du programme de Maîtrise en urbanisme

A-33/958^e/104

La modification du programme de Maîtrise en urbanisme propose l'abolition des options dans le programme, actualisant ainsi une formation d'ensemble en urbanisme. Les thématiques des quatre options du programme actuel sont par ailleurs intégrées aux contenus de quatre cours fondamentaux (bloc B1 du programme modifié). La structure du programme passe de 60 à 45 crédits, et propose un cheminement avec mémoire, comportant un minimum de 24 crédits de cours de deuxième cycle et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, ou avec travail dirigé, comportant un minimum de 33 crédits de cours dont 30 crédits de cours de deuxième cycle, et 12 crédits de travail dirigé, incluant un séminaire de recherche et la rédaction d'un rapport. Les étudiants ne possédant pas de formation préalable en urbanisme (Baccalauréat spécialisé en urbanisme) doivent compléter 15 crédits additionnels de cours fondamentaux (bloc A), après appréciation de la formation antérieure par la direction de l'Institut d'urbanisme. Le répertoire et l'organisation des cours ont fait l'objet d'un réaménagement important, résultant entre autres de la création de deux programmes de D.E.S.S. auxquels est associé l'Institut (*Gestion urbaine pour les pays en développement et Territoires et environnement*); ces programmes pourront être intégrés à un parcours de formation conduisant à l'obtention du diplôme de Maîtrise en urbanisme.

Mme Claire McNicoll demande si des formations de premier cycle, dans des disciplines autres que celle de l'urbanisme, ont été identifiées en regard d'un accès direct au programme de Maîtrise sans avoir à compléter des crédits additionnels. Mme Irène Cinq-Mars explique que, comme il s'agit d'un programme de formation professionnelle axé davantage sur l'acquisition de compétences, l'évaluation du dossier des candidats provenant d'autres domaines disciplinaires devra considérer les compétences acquises en vue d'accorder, s'il y a lieu, des équivalences. Les dossiers étant étudiés distinctement, on n'a donc pas identifié de disciplines pouvant donner lieu à l'attribution d'équivalences.

M. Luc Giroux comprend que la mention indiquant, sur le formulaire de présentation du projet, que celui-ci ne requiert pas de ressources nouvelles, porte principalement sur les besoins liés aux ressources professorales. Il constate par ailleurs que, de façon générale,

les projets de modification importante ou de création de programmes qui ne nécessitent pas de ressources additionnelles en tant que telles, occasionnent une réorganisation des tâches et des activités, laquelle peut avoir des conséquences sur les ressources et les équipements disponibles. Mme Cinq-Mars mentionne que, dans le cas de ce projet précis, il a été vérifié que la modification apportée n'aura pas un impact négatif sur les ressources en place; la plupart des cours et activités du programme modifié sont déjà existants, de même que les équipements et outils sont déjà disponibles. M. Louis Maheu explique que, dans le cadre de l'étude des projets de modification de programmes, la Faculté des études supérieures doit s'assurer que les unités concernées ont préalablement vérifié la disponibilité des ressources requises et ont analysé l'impact du projet sur ces ressources. Par ailleurs, et plus particulièrement dans le cas de projets de création de programmes, la décision d'accorder des ressources additionnelles relève du Comité de la planification, auquel le projet est soumis au terme du processus d'approbation par les instances qui en examinent les composantes académiques et structurelles (Sous-commission du premier cycle ou Conseil de la Faculté des études supérieures, et Commission des études). M. Giroux convient de ces précisions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de Maîtrise en urbanisme à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/958^e/104.

CE-958-7.2

Faculté des arts et des sciences
Département de démographie

CE-958-7.2

- Transformation des programmes de M.Sc et de Ph.D. (démographie) en vue de les offrir conjointement avec le Centre INRS—Urbanisation, culture et société : modifications au règlement pédagogique des programmes

A-33/958^e/105

La modification au règlement pédagogique des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (démographie) découle de la situation de ces programmes dans le contexte des activités du Centre interuniversitaire d'études démographiques—CIED, en collaboration avec le Centre INRS—Urbanisation, Culture et Société. Le contexte et les modalités de cette collaboration sont décrits dans le document de présentation (fiche signalétique et annexe). La structure des programmes reste inchangée; les modalités relatives à l'admission, et au cheminement dans ces programmes, ainsi que la structure de la scolarité préparatoire sont dorénavant intégrées à l'annuaire de la Faculté des études supérieures.

M. Louis Maheu précise que le protocole d'entente entre le CIED et le Centre INRS sera signé prochainement.

À la suite de questions de M. Manuel Crespo et de M. Laurent Descarries, des précisions sont apportées par M. Maheu sur la désignation des cours de ces programmes (sigles de l'Université), et sur les modalités de rattachement au CIED (membres réguliers, membres associés, membres invités, membres étudiants et stagiaires).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la transformation des programmes de M.sc et de Ph.D. (démographie) en vue de les offrir conjointement avec le Centre INRS – Urbanisation, culture et société : modifications au règlement pédagogique du programme, au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/958^e/105.

CE-958-7.3	Faculté des arts et des sciences Département de linguistique et de traduction - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en localisation	CE-958-7.3
<hr/>		
A-33/958 ^e /106		

Le microprogramme de deuxième cycle en localisation comporte 15 crédits (12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option), et vise l'acquisition de compétences de base en localisation (adaptation d'un support d'information—logiciel, page web, jeu vidéo, multimédia—, à partir d'une langue source vers une ou plusieurs langues cibles).

Considérant la discussion qui a suivi, sur le choix du terme *localisation*, lequel apparaît calqué d'un terme anglais, de même que les remarques formulées par la Faculté des études supérieures sur cette question, la Commission constate qu'il sera préférable que les responsables du microprogramme vérifient l'adéquation du terme choisi, entre autres en regard de l'acceptation de ce terme dans les milieux professionnels concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en localisation au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/958^e/106.

La Commission demande à la Faculté des études supérieures de vérifier que l'emploi du terme «localisation» est reconnu par les milieux de pratique concernés.

CE-958-7.4	Faculté des arts et des sciences Département de psychologie - Création d'une option «psychoéducation» dans le cadre du programme de Ph.D. (psychologie)	CE-958-7.4
<hr/>		
A-33/958 ^e /107		

La création d'une option «psychoéducation», proposée dans le cadre du programme de Ph.D. (psychologie), veut assurer l'acquisition d'habiletés de recherche de haut niveau dans le champ de l'inadaptation sociale et d'habiletés d'évaluation d'interventions préventives et curatives. L'établissement de cette option répond à des besoins identifiés dans le rapport d'autoévaluation et le rapport des évaluateurs externes et dans le cadre de la préparation du plan d'action de l'École de psychoéducation. Le document de présentation précise les éléments d'analyse et de contexte considérés en regard de l'opportunité de la création de cette option sur les plans académique, social et professionnel (p. 2 à 6). L'option «psychoéducation»

doit être suivie selon le cheminement du programme de Doctorat de recherche en psychologie; son établissement a indiqué la création de cinq cours de 3 crédits chacun.

M. Louis Maheu précise que dans le cadre des échanges tenus entre la Faculté des études supérieures et l'École de psychoéducation et le Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, il a été souligné que l'on souhaitait, dans un premier temps de l'implantation de l'option créée, s'assurer que celle-ci atteindra les objectifs proposés dans le cadre des ressources actuellement disponibles. S'il y a lieu, l'évaluation relative à l'ajout de ressources sera envisagée dans un cadre de développement de cette offre de formation au niveau des programmes de troisième cycle. Dans cette perspective, la FES et la FAS assureront un suivi de l'implantation de cette option et de ses résultats.

M. Luc Giroux remarque que la FAS a mentionné l'éventualité de l'ajout de ressources, de manière à assurer un certain nombre de charge de cours; il comprend qu'il s'agira de ressources contractuelles, qui permettront de ne pas alourdir la charge des ressources professorales actuelles. M. Maheu mentionne qu'à cette étape du développement du projet, il a été vérifié qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer des ressources additionnelles, en regard de l'approche progressive souhaitée pour le développement de cette offre de formation.

À la suite d'une question de M. Laurent Descarries, M. Maheu précise que l'on ne prévoit pas le développement de cette offre de formation selon la forme d'une option du programme de Maîtrise, dans la mesure où ce programme relève davantage d'une formation à l'intervention et à la pratique plutôt qu'à la recherche.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «psychoéducation» dans le cadre du programme de Ph.D. (psychologie) au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/958^o/107.

CE-958-7.5

Faculté des études supérieures
- Création du séminaire interdisciplinaire PLU 6048
—*Connaissances et changements en santé*

CE-958-7.5

A-33/958^o/108

Le séminaire interdisciplinaire PLU 6048—*Connaissances et changements en santé* a été développé dans le cadre de la Chaire FCRSS/IRSC—*Transformation et gouverne des organisations de santé*, et a été donné selon une formule expérimentale au cours du trimestre d'automne 2001. Le document de présentation donne la description et précise les objectifs et les modalités du séminaire. Le séminaire créé pourra être intégré à divers programmes liés aux sciences de la santé. Son établissement nécessitera l'attribution de ressources additionnelles, pour la préparation de matériel pédagogique lié au développement de thématiques dans le cadre du séminaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du séminaire interdisciplinaire PLU 6048—*Connaissances et changements en santé* à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/958^o/108

CE-958-7.6 Faculté des études supérieures CE-958-7.6
- Création de programmes de M.Sc et de Ph.D. en
bioinformatique selon les objectifs et les critères établis
par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc*

A-33/958^e/109

Les programmes proposés de M.Sc. et de Ph.D. en bioinformatique constituent des offres de formation qui seront développées en lien avec les initiatives de recherches stratégiques déjà en cours dans le domaine de la bioinformatique et de la biologie computationnelle, lesquelles appellent la contribution d'intervenants provenant de différentes unités; le cheminement des étudiants sera situé dans le cadre des diverses collaborations auxquelles ces recherches ont donné lieu. Les programmes créés correspondent également au développement d'une offre de formation dans ce domaine, amorcé par la création du programme de Baccalauréat spécialisé en bioinformatique (CE-950-7.1, 12 décembre 2000). Ce programme ayant accueilli ses premiers étudiants au trimestre d'automne 2001, un profil d'admission au programme de Maîtrise a été défini en regard de la discipline de provenance des candidats, prévoyant une série de cours préparatoires. La structure des programmes ainsi que les modalités d'admission et de cheminement sont précisées dans le document de présentation. Ces programmes interdisciplinaires sont établis selon les modalités prévues par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc*, et relèveront de la Faculté des études supérieures.

M. Louis Maheu précise que, dans une première étape de l'implantation des programmes créés, les ressources professorales en place proviennent principalement des départements concernés de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine, ainsi que du réseau de chercheurs rattachés au CHUM. Par la suite, et selon les orientations qui seront données au développement ultérieur de ces programmes, il a été entendu que l'on devra procéder à une analyse des ressources requises (ressources professorales; lieux physiques et équipements), en regard des développements envisagés et du niveau de qualité des programmes (v. lettre de la doyenne intérimaire de la FAS en date du 19 décembre 2001, jointe au document de présentation). M. Luc Giroux souligne que l'établissement de tels programmes occasionne une gestion complexe des ressources, entre autres en raison de la provenance diversifiée des professeurs et chercheurs concernés; il paraîtra important de définir préalablement des solutions de gestion, en fonction des développements envisagés pour ces programmes. M. Maheu mentionne que la mise sur pied de ces programmes selon les modalités du programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc* assurera un développement progressif de ces offres de formation, lequel permettra un suivi ponctuel des problématiques liées à l'évaluation des ressources disponibles et additionnelles, ainsi qu'à la gestion des programmes et des ressources.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de programmes de M.Sc et de Ph.D. en bioinformatique selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc* (CE-947-8.2, 9 mai 2000) à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/958^e/109.

CE-958-7.7	Faculté des études supérieures	CE-958-7.7
	- Création d'un microprogramme et d'un programme de D.E.S.S. en statistiques sociales, et création de programmes de Maîtrise et de Ph.D. en statistiques sociales selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise et de doctorat <i>ad hoc</i>	

A-33/958^e/110

La création d'un microprogramme de deuxième cycle et d'un programme de D.E.S.S., et la création de programmes de Maîtrise et de Doctorat en statistiques sociales selon les modalités de l'établissement de programmes cadres de maîtrise et de doctorat *ad hoc* permettra de répondre à des besoins importants dans ce domaine aux différents niveaux de formation d'études supérieures, soit par la formation en recherche et en spécialisation complémentaire et par la formation continue. Ces programmes sont développés selon une perspective interdisciplinaire de recherche et de pratique, en correspondance avec l'évolution des applications des méthodes d'analyse statistique, étendues à différents champs d'activités et d'études. La pertinence des offres de formation proposées se mesure également par rapport à l'importance de l'analyse des données statistiques dans l'étude de phénomènes sociaux, déterminante en regard de choix de société et de décisions à divers niveaux (gouvernemental, industriel et commercial, communautaire, international), et à la teneur des activités et des ressources de l'Université dans le domaine des statistiques sociales (collaborations avec l'INRS—Urbanisation, Culture et Société; nombreux centres de recherche de l'Université faisant un usage important des statistiques sociales; présence sur le campus de l'Institut de statistique de l'UNESCO, du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales et du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la Statistique du Québec).

La fiche signalétique et le document de présentation précisent la structure, les objectifs et les modalités de chacun des programmes créés, ainsi que les règlements pédagogiques afférents.

M. Louis Maheu mentionne que l'établissement de ces offres de formation résulte d'initiatives institutionnelles relevant de diverses unités, assurant ainsi les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre de ces projets. Des ressources additionnelles seront par la suite nécessaires pour la création de deux chaires en statistiques sociales, pour le suivi administratif relatif à ces programmes, et pour l'ajout d'équipements (ordinateurs et outils informatiques). Il est prévu de vérifier la possibilité d'établir une entente qui permettrait d'associer le développement de ces programmes aux activités de l'INRS—Urbanisation, Culture et Société.

Mme Irène Cinq-Mars constate que la problématique de l'environnement devrait éventuellement être ajoutée à la liste des déterminants de la santé, décrite dans le troisième paragraphe de la page 4 du document d'accompagnement. Elle signale l'importance de cette préoccupation en regard des orientations récentes en recherche, et en regard de la participation de la Faculté de l'aménagement envisagée dans le cadre du développement de ces programmes. M. Maheu prend note de cette observation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle et d'un programme de D.E.S.S. en statistiques sociales, et la création de programmes de Maîtrise et de Ph.D. en statistiques sociales selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc* (CE-947-8.2, 9 mai 2000) à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/958^e/110.

CE-958-7.8 Faculté des études supérieures CE-958-7.8
- Modification au Règlement pédagogique facultaire

A-33/958^e/111

La modification proposée au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures porte sur les articles 37 (*Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation*) et 38 (*Révision exceptionnelle de l'évaluation*), relatifs à la section VII du Règlement, sur la *Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation*. La formulation des articles modifiés a fait l'objet d'une vérification juridique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/958^e/111.

CE-958-7.9 Faculté des sciences infirmières CE-958-7.9
- Modifications au programme de Ph.D. (sciences infirmières) :
création d'une option «Administration des services infirmiers»

A-33/958^e/112

L'option «Administration des services infirmiers», proposée dans le cadre du programme de Ph.D. (sciences infirmières) vise une formation en recherche appliquée à l'administration des services infirmiers, relativement à l'avancement et au transfert de connaissances liées à la prévention et à la solution de problématiques propres aux services de soin, et à la définition d'orientations de politiques de santé. L'option définie veut répondre à certaines exigences liées à la création du Centre FERASI (Centre de formation et d'expertise en recherche appliquée à l'administration des services infirmiers), engageant la Faculté des sciences infirmières à l'introduction d'une option dans le cadre du programme de Ph.D., en vue de développer des compétences en administration des services infirmiers. L'établissement de cette option résulte d'une collaboration entre l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval (partage des enseignements). La structure et les objectifs de l'option créée sont précisés dans la fiche signalétique. La création d'une option correspondante est également proposée dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences infirmières) [dél. CE-958-7.10].

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Ph.D. (sciences infirmières), par la création de l'option «Administration des services infirmiers», conformément au document A-33/958^e/112.

CE-958-7.10 Faculté des sciences infirmières CE-958-7.10
- Modifications au programme de M.sc.
(sciences infirmières) : création de trois options

A-33/958^e/113

Les modifications apportées au programme de M.sc. (sciences infirmières) sont liées à l'actualisation des contenus de formation en regard des transformations importantes observées récemment dans le système de santé et de l'accroissement de la complexité des

soins infirmiers qui en découle. Le programme modifié présente une structure redéfinie, y introduisant trois options : l'option *Pratique avancée*, suivie selon l'orientation *Infirmière praticienne* (modalité avec stages) ou selon l'orientation *Infirmière clinicienne spécialisée*; l'option *Formation en soins infirmiers*; l'option *Administration des services infirmiers*. La structure, les objectifs et les modalités des trois options créées sont précisées dans la fiche signalétique et dans les tableaux de la structure du programme du document de présentation.

M. Louis Maheu mentionne que les unités concernées ont considéré les besoins relatifs à l'établissement des options créées dans le cadre des ressources actuellement disponibles; dans ce cadre, il est attendu que les unités ont tenu compte des montants relatifs aux besoins importants en ressources documentaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de M.sc. (sciences infirmières), par la création des options «Pratique avancée» (orientations Infirmière praticienne et Infirmière spécialisée), «Formation en soins infirmiers» et «Administration des services infirmiers», conformément au document A-33/958^o/113.

CE-958-7.11

Faculté de théologie

CE-958-7.11

- Modifications au programme de M.A. (théologie) :
création d'une option «théologie juive»

A-33/958^o/114

L'option «théologie juive» proposée dans le cadre du programme de M.A. (théologie) sera offerte en partenariat de la Faculté de théologie avec le Grand Rabbinate Sépharade du Québec. Un protocole d'entente a été préparé et sera signé prochainement. En regard de l'entente prévue, la gestion académique de l'option sera confiée à un Comité de coordination composé du vice-doyen de la Faculté de théologie et du responsable des études supérieures du Grand Rabbinate ou de son représentant. La structure et les modalités de l'option sont précisées dans les tableaux correspondants du document de présentation.

M. Louis Maheu précise que la recommandation du Comité de coordination des études de la Faculté des études supérieures mentionnait une réserve qu'il n'y a plus lieu de maintenir, les questions soulevées ayant été résolues (fiche signalétique du document de présentation).

À la suite d'une question de M. Jacques Frémont, M. Maheu précise que le Comité de coordination a un rôle consultatif, et que le protocole d'entente prévoit que les représentants des institutions concernées siégeant sur ce Comité «exercent leurs responsabilités dans les limites des règlements et conventions en vigueur à l'Université de Montréal»; cette mesure a été inscrite dans le règlement pédagogique du programme, tel que modifié en regard de la création de cette option (Tableau A, p. 2 du document de présentation), à la suggestion du Bureau des affaires juridiques de l'Université. Le texte du protocole a également fait l'objet d'une vérification juridique. Mme Irène Cinq-Mars signale que la question soulevée par M. Frémont souligne l'importance, dans le cas de telles collaborations ou de programmes conjoints, d'établir préalablement les modalités d'ententes nécessaires à la gestion et au fonctionnement des offres de formation concernées, et rappelle la responsabilité significative des doyens en regard du cheminement des étudiants et de la gestion des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de M.A. (théologie), par la création d'une option «théologie juive», conformément au document A-33/958^o/114.

CE-958-8	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-958.8
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-958-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-958.9
	La prochaine séance aura lieu le 12 février 2002.	
CE-958-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-958.10
	La séance est levée à 16 heures 15.	

Adopté le 19 mars 2002 – Délibération CE-959-2

La présidente

Le secrétaire

Claire McNicoll

Michel Lespérance